



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/06/2022

Dossier complet le :

02/06/2022

N° d'enregistrement :

G-2022-009911

### 1. Intitulé du projet

Mise en conformité du système d'assainissement non collectif - Camping du Groupement des Campeurs Universitaires de France

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Groupement des Campeurs Universitaires de France

Nom, prénom et qualité de la personne

DUBOIS Patrick

habilitée à représenter la personne morale

Vice-président

RCS / SIRET

7 7 5 6 9 2 0 7 2 0 0 4 4 7

Forme juridique

Association déclarée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24 b	Système d'assainissement situé dans une bande littorale de cent mètres prévue à l'article L.121-16 du Code de l'Urbanisme, dans la bande littorale prévue par l'article L.121-45 de ce code, ou espace remarquable du littoral prévu par l'article L.121-23 du même code.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réhabilitation du système d'assainissement non collectif en remplacement du système existant. L'ensemble de la filière d'assainissement sera disposé à l'écart des ouvrages existants ne nécessitant donc pas de démolition quelle qu'elle soit.

## 4.2 Objectifs du projet

En août 2021, une pollution ponctuelle de la bande littorale a été constatée. Elle a fait suite à des travaux engagés par la commune de Plouhinec pour la pose de ganivelle en bordure du chemin côtier. Il s'est avéré, à l'occasion de ces travaux, qu'une conduite de rejet du système d'assainissement du camping GCU située à proximité a subi un dommage à l'origine de cette pollution.

La commune a dès lors mis en demeure le maître d'ouvrage de l'installation d'assainissement de la réhabiliter pour palier à cette situation.

Le GCU a donc engagé une étude de dimensionnement et de conception de son assainissement conformément à la réglementation et en application de la norme NF P 16-006. Au travers de cette démarche, il s'est donc agi de reprendre dans son intégralité le dispositif de traitement des eaux usées produites par les usagers du camping pour remédier à une situation critique mais aussi, et surtout, apporter une amélioration sensible dans le traitement des eaux usées produites.

Le nouveau dispositif d'assainissement proposé est en effet dimensionné pour assurer le traitement des eaux usées en tenant compte d'une occupation maximum de l'aire de camping ce qui constitue un choix volontaire de la part du GCU si on considère les données historiques de fréquentation donnant des taux d'occupation plutôt de 50% du nombre d'emplacements en pointe.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'installation d'assainissement sera totalement enterrée à l'identique de l'ensemble des dispositifs d'assainissement classiquement rencontrés pour cette catégorie d'activité ou pour cette taille d'installation.

Elle sera constituée :

- 1- d'un dispositif de pré-traitement de type fosse toutes eaux d'une capacité de 70 m<sup>3</sup>
- 2- d'un dispositif de traitement constitué d'un filtre de 25 conduites Enviroseptic disposées sur un massif de sable de 0.7 m d'épaisseur. Les effluents traités seront évacués dans le sol sous-jacent à l'installation.

Cette filière sera disposée sur la partie basse du camping donnant lieu à la suppression de 10 emplacements sur les 92 existants.

La mise en place de cette nouvelle filière de traitement sera réalisée hors période d'ouverture du camping. Les travaux consisteront :

- 1- en la reprise de l'ensemble des sorties d'eau existantes au niveau du seul bloc sanitaire du camping
- 2- en la pose de la fosse toutes eaux. Pour les besoins de cette phase du chantier, il sera créée une excavation suffisante tenant compte de la nature sableuse des matériaux en place et des risques d'éboulement des bords de fouille
- 3- en la pose des conduites Enviroseptic avec de la même manière, la réalisation d'une fouille suffisante pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus.

La fosse toutes eaux existantes sera vidangée par un professionnel agréé et rendue inerte (comblement par des matériaux inertes - sable).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, la nouvelle installation nécessitera un entretien consistant :

- 1- en une vidange de la fosse toutes eaux. Cette vidange sera assurée par un professionnel agréé. Elle interviendra dès lors que le niveau des boues accumulées aura atteint 50% du volume utile de la fosse. Un témoin du niveau des boues permet à l'exploitant (GCU) de connaître ce niveau en temps réel. Compte tenu de cette disposition, les risques de dysfonctionnement sont nuls.
- 2- en un examen des regards de répartition disposés en amont du dispositif de traitement. Cet examen à deux visées : Veiller à la propreté des ouvrages et s'assurer que la répartition des eaux usées pré-traitées se fasse de manière égale pour chacune des conduites de la filière.

Au-delà de l'examen de la filière de traitement, l'exploitant se conformera également aux prescriptions de l'arrêté du 30 juillet 2020 qui prévoit la rédaction d'un registre reprenant l'ensemble des actes datés effectués sur le système d'assainissement, la liste des événements majeurs survenus et les documents justifiant de la destination des boues. Ce cahier de vie sera tenu à disposition de l'agence de l'eau ou de l'office de l'eau.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Compte tenu de la charge de pollution collectée, le projet est soumis à l'arrêté du 30 juillet 2020 (>1.2 kg DBO5/j). Il reste cependant en-dessous du seuil déclaratif. L'examen technique du projet relève donc de la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'EPCI dont il dépend (Communauté de Communes Cap Sizun Pointe du Raz).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Filière de traitement d'assainissement non collectif	150 EH
Prétraitement (fosse toutes eaux)	70 m <sup>3</sup>
Traitement (filtre)	318 m <sup>2</sup>
Emprise au sol du projet	347 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Camping GCU  
Rue Florence Artaud  
29780 PLOUHINEC

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 4 ° 2 9 ' 4 4 " 620 Lat. 4 8 ° 0 0 ' 0 2 " 070

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ °<sup>2</sup> \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Plouhinec
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le système actuel, moins performant que celui en projet, n'engendrait aucune pollution bactériologique selon les résultats de suivi de la qualité des eaux de baignade depuis 2018 au droit du camping et aux alentours. Le classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013, est "Excellent" depuis 2018 sur les trois sites de prélèvement de part et d'autre du camping. Le système en projet contribuera de manière certaine à une amélioration de la qualité sanitaire des eaux littorales.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées traitées sont évacuées en fond de filtre pour être infiltrées dans le sol sous-jacent à l'installation. Compte tenu des matériaux en place (sol sableux), ce mode d'évacuation répond aux prescriptions de l'article 8 de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 30 juillet 2020 puisqu'il présente un intérêt environnement avéré. Compte tenu des volumes d'eaux usées et des enjeux sanitaires, il a été préféré de faire de l'infiltration afin d'augmenter le temps de séjour des eaux usées traitées dans le sol et ainsi augmenter le taux d'abattement sur les paramètres bactériologiques.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'induit aucun nouveau raccordement ni nouvelle production d'effluent brut.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La filière de par son fonctionnement amène à la production de déchet non dangereux que sont les boues primaires issues de l'étape de pré-traitement. Ces boues sont stockées dans une fosse toutes eaux étanche dont la vidange sera assurée par une entreprise bénéficiant d'un agrément préfectoral.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du projet de filière de traitement des eaux usées couvre une zone de présomption de prescriptions archéologiques (Identifiant de la zone : 10867 - N° zone : 15 Arrêté ZPPA 2017-0103)  A noter que la PLU communal ne fait pas état de son existence sur le site retenu.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La filière de traitement retenue s'appuie sur un traitement des composés biodégradables au sein des conduites EnviroSeptic (AES) pour atteindre des niveaux de performance qui vont très au-delà des minimums prévus par le tableau de l'annexe 3 de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié fixant les performances minimales à atteindre pour les dispositifs recevant une charge de pollution supérieure ou égale à 1.2 kg /j de DBO5. A noter que les niveaux de performance minimums pour la bactériologie ne sont pas requis sur des dispositifs d'assainissement non collectif. Au-delà de cela, la filière proposée permet également un abattement très significatif des coliformes fécaux. Une étude menée au Québec et un suivi réalisé sur des installations existantes en France montre des niveaux d'abattement de l'ordre de 97% pour une configuration de conduites AES disposées sur 30 cm de sable. Le taux d'abattement passe à plus de 99% pour des conduites disposées sur un massif de 60 cm de sable.

Ainsi, en proposant ce type de filière de traitement avec une évacuation des effluents traités dans le sol sous-jacent, le taux d'abattement sera proche de 99%. D'un point de vue paysager et environnemental, le site ne présente pas d'enjeux majeurs. Le dispositif sera de plus entièrement enterré. Aucune modification paysagère ne sera donc perceptible.

A noter que le suivi bactériologique de la plage de Mersperleuc par l'ARS fait ressortir une qualité excellente sur la base de 8 prélèvements (8E) malgré une installation d'assainissement obsolète. La nouvelle installation permettra de toute évidence une amélioration d'une situation déjà jugée excellente.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La mise en place d'une nouvelle filière d'assainissement non collectif sur l'aire de camping du GCU à Plouhinec, en remplacement d'une filière devenue obsolète a été proposée dans l'idée d'améliorer notablement le niveau de traitement des effluents produits par ses usagers. Le niveau de performance bactériologique de l'outil de traitement a été un critère majeur dans l'approche du projet. De la même manière, l'intégration paysagère, en retenant une filière totalement enterrée, a été prise en compte.

Les contraintes topographiques, et la présence d'un replat en limite sud de l'aire de camping ont orienté son positionnement amenant pour cela à la suppression de 10 emplacements. Il se situe dans la zone des 100 m du trait de côte mais reste à l'intérieur des parcelles exploitées pour l'activité touristique.

Ainsi, compte tenu de ces éléments, il ne nous semble pas nécessaire d'engager une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude de conception du projet d'assainissement non collectif du camping de Plouhinec (EF Etudes) : Annexe aux parties 4.3 et 4.5
Guide du fabricant DBOExpert sur les performances de la filière d'assainissement retenue : Annexe à la partie 6.4

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARIS

le,

02 / 06 / 2022

Signature



Patrick DUBOIS